



Madame, Monsieur,

L'asbl RBDH, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, vous invite à participer à son prochain cycle de formations de printemps 2022.

Les formations s'adressent à toutes et tous : professionnel-le-s œuvrant dans le domaine du logement en Région bruxelloise, travailleurs-euses sociaux-ales, citoyen-ne-s intéressé-e-s par la thématique du logement à Bruxelles...

Afin d'assurer la participation active de chaque participant-e, nous limitons le nombre de personnes par formation. Il est donc nécessaire de s'inscrire préalablement.

1. Mobilisation et actions collectives

24 janvier 2022, de 9h30 à 12h30

Intervenantes : Magalie Caillault et Marie Duquesne, ASBL Périféria

« Comment mobilise-t-on ? » « Quelles méthodes pour 'faire venir les gens' ? » « Ce sont toujours les mêmes qui participent... » Ce sont bien souvent ainsi que se posent nos préoccupations lorsque l'on aborde le sujet de la mobilisation. On voudrait que le monde afflue, que les salles soient pleines... On cherche alors LA bonne méthode, LE truc qui marche, on est à l'affût de l'outil miracle qui « fera venir » celles et ceux qui ne viennent jamais. A partir des expériences et questionnements des participant-es, Périféria propose un moment d'échange et d'inspirations sur différentes pratiques de mobilisation.

2. Le droit au logement dans les traités européens et internationaux

Vendredi 22 avril 2022 de 9h30 à 12h30 – Reportée au 6 décembre 2022

Intervenantes :

- Maria J. Aldanas, chargée de mission à la FEANTSA, et coordinatrice de Housing Rights Watch
- Sarah Coupechoux, Chargée d'étude Europe chez Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

La formation commencera avec une introduction aux droits fondamentaux. Ensuite seront présentés les différents traités où le droit au logement peut être retrouvé (ONU, Conseil de l'Europe, UE) et comment la Belgique adhère à ces traités. Puis, nous présenterons les tribunaux : pour chaque traité, un tribunal/ un comité analysera la demande.

Nous analyserons ensuite les éléments du droit au logement en tant que droit de l'homme, à l'aide d'exemples. Nous conclurons par une session qui passera de la théorie à la pratique : études de cas et travail en groupe.

3. Politiques publiques en matière de logement à Bruxelles : questionner leur impact pour les habitant.es précarisé.es

Formation à destination des nouveaux/futurs professionnels du secteur logement bruxellois, ainsi qu'à toute personne désirant s'initier à la thématique du logement à Bruxelles.

Vendredi 27 mai 2022 de 9h30 à 12h30

Intervenantes : Carole Dumont et Anne Bauwelinckx, chargées de projets analyses et plaidoyer au RBDH

(Suite de la formation du 25 novembre 2021).

Au cours de cette formation, nous passerons en revue les politiques publiques mises en œuvre en Région Bruxelloise pour améliorer l'accès au logement, à la lumière du traditionnel regard critique du RBDH !

4. Occupation sans titre ni droit (squat), comment se défendre en justice ?

Lundi 30 mai 2022 de 9h30 à 12h30

Intervenante : Violaine Alonso, avocate du Cabinet du Quartier des Libertés.

Au cours de cette formation, nous analyserons le cadre juridique des occupations sans titre ni droit, et ceci à chaque étape d'une potentielle procédure d'expulsion. Comment anticiper au mieux une procédure en justice ? Quels sont les bons réflexes à avoir au cours d'une procédure ? Et que faire lorsqu'un jugement d'expulsion a été prononcé ? L'avant, le pendant et l'après... De A à Z ! Décryptage avec Violaine Alonso, avocate spécialisée dans cette matière.

5. Accompagner les habitant.e.s vers un nouveau contrat de bail

Vendredi 17 juin 2022 de 9h30 à 12h30

Intervenantes : Séverine Rubatto et Julia Cleymans, assistantes sociales, pôle insertion de l'asbl Convivence.

La formation a pour objectif d'attirer l'attention sur les points qui vont engager tant le propriétaire que le locataire par la signature du bail. Les conseils et les réflexes à prodiguer pour mieux outiller les ménages lors de la prise en location d'un bien et durant toute son occupation. Au travers d'échanges de pratique et d'exemples concrets, nous aborderons comment prévenir les risques pour favoriser un relogement pérenne dans un contexte de crise du logement.

6. Combattre l'insalubrité : comment mobiliser et renforcer les procédures administratives et judiciaires ?

Vendredi 24 juin 2022 de 9h30 à 12h30

Intervenantes : Carole Dumont et Anne Bauwelinckx, chargées de projets analyses et plaidoyer au RBDH

A Bruxelles, le Code du logement impose des exigences minimales de sécurité et salubrité aux bailleurs. Il existe des moyens pour sanctionner le non-respect des normes. Les locataires ont des droits et peuvent s'adresser à la DIRM et/ou à la justice de paix pour les faire respecter et contraindre le bailleur. Mais oser porter plainte, c'est souvent risquer de perdre son logement. C'est l'une des principales failles, mais d'autres obstacles rendent la lutte contre l'insalubrité particulièrement complexe. Lors de cette formation, nous passerons au crible la procédure administrative et la procédure judiciaire : faiblesses et limites, mais aussi pistes pour renforcer les dispositifs.

Informations pratiques :

Pour vous inscrire, il vous suffit de compléter le [formulaire d'inscription en ligne](#).

Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription une semaine avant la formation.

Nombre de participant.e.s : minimum 10 personnes et maximum 35 personnes par formation.

L'inscription s'élève à 30€ par participant.e et par matinée de formation. Pour les non-professionnel-le-s: si le coût de la formation est un frein, contactez-nous.

Numéro de compte du RBDH : BE74 0682 2988 8007 / BIC GKCCBEBB

Les travailleuses et travailleurs d'associations membres du RBDH sont exempté-e-s de paiement mais doivent s'inscrire suffisamment à l'avance.

En cas d'empêchement, il est demandé aux personnes inscrites de prévenir le RBDH au moins 48h à l'avance. Sinon, les frais d'inscription seront facturés.

Les formations se dérouleront à l'« Université Populaire d'Anderlecht » - Rue Lambert Crickx, 19 à 1070 Anderlecht.

Accès : Gare : Gare du Midi (à 10 minutes à pied) – **Tram 51-82 et Bus 46** : arrêt Porte d'Anderlecht (à 6 minutes à pied) – **Tram 3 – 4 – 51 - 82** : arrêt Lemonnier (à 5 minutes à pied).

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires
au 02 502 84 63 ou laurence.evrard@rbdh.be